

Déposé sur le site le 13/06/2024



**DECISION**  
**N°133-24**

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 066-200049211-20240613-DC2024133-AU



Objet : Groupe scolaire de OLETTE –Travaux de remplacement de canalisations du réseau d'eau potable.

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la proposition reçue de l'entreprise JULIA Jérôme, pour les travaux de remplacement de canalisations du réseau d'eau potable du groupe scolaire de Olette.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux ;

**DECIDE**

**Article 1** : de confier à l'entreprise JULIA Jérôme, 2 cami de las Marotxes 66500 EUS, les travaux de remplacement de canalisations du réseau d'eau potable du groupe scolaire de Olette pour un montant total de 9 563,81 € H.T. soit 11 476,57 € T.T.C.

**Article 2** : Les paiements pourront se faire au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ou selon les conditions indiquées au devis.

**Article 3** : Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

**Article 4** : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 29 avril 2024.

Le Président,

Jean Louis LA...

